

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 19
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 10 février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 février 2020
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOUMILLOU Agnès, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 12/02/2020

ABSENTS : M. AUROY Olivier, M. JANICOT Philippe (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : Mme LALEU Marie-Laure

9. DEMANDE DE SUBVENTION 2020 : ECOLE GUY MONNEROT

Par courrier en date du 23 janvier 2020, Mme AUROY, Directrice de l'école Guy Monnerot de Boisseuil, sollicite de la commune une aide financière pour les sorties éducatives suivantes :

Sortie éducative à la neige (1 classe de CM1), sortie à Toulouse, (3 classes : CE2 CE1/CE2 et CE1).

Afin d'équilibrer le budget de ces séjours la participation de la commune est sollicitée à hauteur de 8000 €.

Pour rappel, en 2019, la mairie avait versé la somme de 6500 € pour les sorties pédagogiques et 1000 € pour l'USEP, cette année l'école ne sollicitera pas la subvention USEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'accorder à la coopérative scolaire de Boisseuil une subvention de 8000 € pour l'année 2020 pour l'organisation des sorties éducatives de l'école ;
- de s'engager à inscrire la dépense sur le budget de l'année 2020 ;
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE 21	POUR 13	CONTRE 6	ABSTENTION 2
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire
Jean-Louis NOUHAUD

